

Nom :
Adresse :

Collège communal de Mouscron
Rue de Courtrai, 63
7700 Mouscron

Herseaux, le

Concerne : Enquête publique relative au projet de la SA Delrue en vue d'obtenir l'autorisation de modifications au permis unique octroyé en 2019

Madame la Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les Echevins,

Par la présente je tiens à exprimer ma vive opposition quant aux nouvelles modifications demandées par Monsieur Delrue sur son site.

Seules des modifications visant à l'amélioration des conditions de vie des riverains ou qui n'ont pas d'incidence directe peuvent être tolérées sur le site, à savoir la suppression des 4 ponts roulants, la suppression de transformateur non installé ainsi que le déplacement de la chaudière murale des bureaux, l'aménagement de la façade en vue de bureaux et le déplacement de la zone de lavage.

Toutes les autres modifications demandées devraient être refusées ou être remplacées par une alternative. Permettez-moi de les développer point par point ci-dessous.

1. Régularisation des façades et emprise du bâtiment
2. Installation d'une éolienne
3. Déplacement de la cabine de peinture + ajout de gaz propane en vue de son alimentation
4. Ajout de diesel pour la flotte de camions + déplacement de la zone de lavage
5. Transformation des aménagements extérieurs – talus + système de drainage

Régularisation des façades et emprise du bâtiment

Bien que je doive simplement constater que le bâtiment construit ne correspond pas du tout aux plans initiaux et approuvés par le permis unique de 2019 et qu'il paraît difficile de démonter ce qui a été fait, il me semble néanmoins impératif de maintenir l'interdiction de créer des ouvertures en vue de placement de portes sectionnelles côté riverains de la rue des Lilas et sur les flancs de ce tout nouveau bâtiment. J'avais pu voir l'ouverture et le placement de 2 portes, celles-ci ont été refermées mais peuvent facilement être réouvertes.

Je constate également une petite extension et me demande quelle en sera l'utilité puisqu'elle n'est pas référencée en légende du plan consultable au service de l'urbanisme de la ville. J'espère qu'il ne s'agit pas d'un sas en vue de stockage de produits qui pourraient s'avérer dangereux pour la santé publique.

Installation d'une éolienne

Je m'interroge sur la nécessité d'installer une éolienne même non classée sur le site de la société et les nuisances que cela provoquera. Il n'y a pas lieu d'installer une éolienne dans un zoning qui se situe au centre d'un village comme Herseaux. La Société Delrue dispose d'une surface suffisante pour placer des panneaux photovoltaïques qui seraient une alternative à cette éolienne.

Déplacement de la cabine de peinture + ajout de gaz propane en vue de son alimentation

Je m'oppose totalement au placement de la cabine de peinture tel qu'indiqué sur le dernier plan pour la simplement et bonne raison qu'elle se situe bien trop près des habitations.

Lors de la création de la cabine de peinture mes voisins et moi-même nous sommes plaints des nuisances olfactives et problèmes respiratoires générés par les rejets atmosphériques. A l'époque cette cabine se situait à plus de 50m de nos habitations. Cette cabine n'a jamais fait l'objet d'une régularisation et les cheminées en vue de l'extraction des vapeurs n'ont rien amélioré. Dès lors cette cabine devra être placée le plus loin possible de toute habitation et refaire l'objet d'une étude d'incidence. Il va de soi que l'ajout de gaz propane devra également être déplacé.

Ajout de diesel pour la flotte de camions + déplacement de la zone de lavage

Il faudra imposer des règles strictes afin de limiter les émanations de diesel mais également limiter le lavage pendant la journée (8h-22h).

Transformation des aménagements extérieurs – talus + système de drainage

J'ai été informé d'une création de zone de parking côté rue des Lilas. Ceci est inadmissible, aucune circulation mis à part la possible intervention des services de secours ne doit être acceptée à l'arrière du bâtiment ; ceci afin de préserver la quiétude des riverains au changement de poste de production.

Par ailleurs, je constate le placement de caméra, est-ce permis ? de quelle manière la vie privée des riverains sera-t-elle respectée ?

Est-ce qu'un système d'éclairage autour de l'usine est prévu ? Ceci ne figure pas sur les demandes consultables. Si un système est mis en place, il faudra que cela soit fait en respectant l'intimité des riverains, il ne faudra pas que les livings soient éclairés par la même occasion. Étant donné qu'aucune circulation ne peut se faire à l'arrière, l'éclairage avec détecteur de mouvements pourrait être une solution.

Le talus tel que réalisé pour l'instant n'est pas acceptable. La pose de L en béton n'est pas une solution car la végétation pousse dans les jardins et il est difficile d'y accéder. Par ailleurs Monsieur Delrue ne fait rien pour l'entretien de ce talus. Là où les L en béton ont été placés, la végétation prend le dessus et là où les talus sont en attente de finition, les mauvaises herbes en tout genre envahissent les terrains adjacents.

Il faudrait dès lors que les buttes soient réalisées conformément aux plans initiaux tout en y apportant quelques adaptations car il apparaît clairement qu'elles ne seront jamais entretenues correctement côté riverains : des plantations d'arbres en haut de talus et des arbustes à mis hauteur pour maintenir les

terres, une bâche anti-racines avec des plantes couvre-sol non invasives côté riverains rue des Lilas puisque ce sont les seuls riverains à proximité directe du site de la société.

Afin de réguler les eaux pluviales nous avons demandé un système de drainage. Il apparaît qu'un accord avec Ipalle ait été trouvé. Néanmoins je me permets d'apporter quelques réserves. Ce système de drainage semble être un simple ruisseau à 20 cm de la limite des jardins avec un raccordement au système d'égouttage de la ville. Ce raccordement devra être fait en sous-sol pour éviter les nuisances olfactives aux voisins directs. De plus, le dit ruisseau devrait être reculé à une distance minimale d'un mètre de la fin des jardins afin de permettre aux riverains d'entretenir leur haie ou agencement en fond de jardin.

Pour toutes ces raisons, j'estime que toutes les demandes de modifications ne sont pas recevables et qu'il vous faudra porter une attention toute particulière à certains aménagements comme le talus végétalisé ou système de drainage afin que ceux-ci soient réalisés correctement et préviennent les riverains de toute nuisance supplémentaire.

Par ailleurs j'aimerais vous faire remarquer que la société ne respecte toujours pas les conditions d'exploitation actuelles qui lui sont imposées. Il faudra dès lors réitérer et même sévir les conditions émises en séance du collège communal du 26 décembre 2016 et les adapter aux nouvelles activités qui se rapprochent davantage de nos habitations. De nouvelles études d'incidence devraient être réalisées afin de connaître véritablement l'impact des nouvelles installations.

En espérant que mes commentaires seront bien pris en considération, je vous prie d'agréer Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature